



Municipalité de Saint-Éloi

183, rue Principale Ouest

Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0

Tél. : (418) 898-2734 Fax : (418) 898-2305

Courriel : st-eloi@st-eloi.qc.ca

Site web : <http://www.municipalite-st-eloi.com>

Heure d'ouverture du Bureau Municipal

Lundi au mercredi

9 h 00 à 11 h 30

13 h 00 à 17 h 00

Jeudi sur rendez-vous

Vendredi, fermé

PERSONNEL

Annie Roussel, directrice générale

Martine April, secrétaire-trésorière adjointe

inspectrice en bâtiment adjointe (présente le mercredi)

Denis Filion, employé municipal (saisonnier)

CONSEIL MUNICIPAL

M. Mario St-Louis, maire

Mme Louise Rioux, conseillère #1

M. Jonathan Rioux, conseiller #2

M. Éric Veilleux, conseiller #3

M. Jocelyn Côté, conseiller #4, pro-maire

Mme Mireille Gagnon, conseiller #5

Mme Gisèle Saindon, conseillère #6



Date de la prochaine séance du conseil municipal

LUNDI LE 10 SEPTEMBRE À 19 H 30

Rapport Municipal
août 2018

MODIFICATION AU RÔLE D'ÉVALUATION

La directrice générale informe les membres du Conseil des modifications faites au rôle d'évaluation durant le mois de juillet 2018: pour l'année 2017, un montant de 23.88\$ a été taxé et un montant de 18.95\$ a été remboursé. Pour l'année 2018, un montant de 151.46\$ a été taxé et un montant de 102.80\$ a été remboursé à différents propriétaires.

PROGRAMME DE SOUTIEN AU LOYER/CORPORATION D'HÉBERGEMENT

La municipalité de Saint-Éloi verse un montant de \$965.40 à la Corporation d'Hébergement de Saint-Éloi concernant le programme de soutien au loyer pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018 suite à la résolution #2013-07-113 adopté à la séance du 8 juillet 2013 afin de continuer notre engagement financier de 5 ans qui a commencer en 2013.

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT #253 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #124, AFIN D'AJOUTER UN NOUVEL USAGE DANS LA ZONE A-1 ET U-7 ET EN INTÉGRANT LES DISPOSITIONS DU RCI 246 DE LA MRC DES BASQUES SUR LA COHABITATION DES USAGES AGRICOLES ET NON AGRICOLES CONFORMÉMENT AU PLAN D'URBANISME

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux pour informer les élus qu'ils auront à se prononcer sur le règlement #253 modifiant le règlement de zonage #124, afin d'ajouter un nouvel usage dans la zone A-1 et U-7 et en intégrant les dispositions du RCI 246 de la MRC des Basques sur la cohabitation des usages agricoles et non agricoles conformément au plan d'urbanisme à une séance subséquente du conseil. L'objet, la portée et le coût a été présenté. Des copies sont mises à la disposition des citoyens lors de la présentation du projet de règlement.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #252 MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par Madame la conseillère Louise Rioux pour informer les élus qu'ils auront à se prononcer sur le règlement #252 modifiant le code d'éthique et déontologie pour les employés municipaux à une séance subséquente de ce Conseil. L'objet, la portée et le coût a été présenté. Des copies sont mises à la disposition des citoyens lors de la présentation du projet de règlement.

SOUSSION ÉTUDE GÉOTECHNIQUE, ÉTUDE DE PUIITS ET CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a demandé des soumissions publiques pour une étude géotechnique, étude de puits et contrôle qualitatif des matériaux pour le dossier égouts, interception, voirie et traitement des eaux usées;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu mardi le 24 juillet 2018 à 15h00 au bureau de la municipalité devant Monsieur le maire Mario St-Louis, Madame la directrice générale Annie Roussel et Madame Martine April adjointe à la secrétaire;

Attendu que deux firmes ont répondu à notre demande;

Attendu que le comité de sélection s'est réuni mardi le 31 juillet 2018 à 19h30 pour analyser les soumissions relatives à la fourniture des services professionnels;

Attendu que les soumissionnaires, le rang, le pointage final et le prix sont les suivants;

ENGLOBE CORP.

RANG : 1

POINTAGE FINAL OBTENU : 7.25

PRIX : 169 205\$ PLUS TAXES

GHD CONSULTANT LTÉE.

RANG : 2

POINTAGE FINAL OBTENU : 5.54

PRIX : 213 700\$ PLUS TAXES

Attendu que Englobe Corp. a le plus haut pointage dans le présent appel d'offre conforme au devis de la municipalité;

Attendu que nous avons reçu la recommandation du MTMDET afin d'accorder le mandat au soumissionnaire ayant le plus haut pointage conforme, en l'occurrence Englobe Corp.;

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi accorde le mandat à Englobe Corp. pour une étude géotechnique, étude de puits et contrôle qualitatif des matériaux pour le dossier égouts, interception, voirie et traitement des eaux usées pour le montant de 169 205\$ plus taxes. M. Noël Huard, ingénieur, sera chargé et responsable du projet pour Englobe Corp. De plus, Monsieur le Maire, Mario St-Louis et Madame la Directrice générale, Annie Roussel sont autorisés à signer tout document avec Englobe Corp. concernant ce mandat. Notons que seuls les honoraires engagés seront payés selon les activités réalisées. Le tout sera financé par la TECQ.

SOUSSION INVENTAIRE ET SURVEILLANCE ARCHÉOLOGIQUE

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a demandé des soumissions publiques pour l'inventaire et la surveillance archéologique pour le dossier égouts, interception, voirie et traitement des eaux usées;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu mardi le 24 juillet 2018 à 15h00 au bureau de la municipalité devant Monsieur le maire Mario St-Louis, Madame la directrice générale Annie Roussel et Madame Martine April adjointe à la secrétaire;

Attendu qu'une seule firme a répondu à notre demande;

Attendu que le soumissionnaire et le prix sont les suivants;

TRUELLE ET CIE INC.: 75 830\$ PLUS TAXES

Attendu que Truelle et Cie inc. est le seul soumissionnaire dans le présent appel d'offre conforme au devis de la municipalité;

Attendu que selon l'article 938.3 du code municipal, la municipalité peut négocier avec la firme afin d'avoir un meilleur prix;

Attendu que nous avons eu à revoir avec le MTMDET, nos ingénieurs Tétra Tech et Truelle et Cie inc. la stratégie d'intervention concernant la soumission;

Attendu que Truelle et Cie inc. nous a fait parvenir un courriel daté du 5 août 2018 nous informant qu'il serait prêt à modifier leur soumission à la baisse avec les modifications inscrites dans ce même courriel;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a pris connaissance des modifications et qu'ils sont d'accords avec les modifications proposées;

Attendu que nous avons reçu la recommandation du MTMDET afin d'accorder le mandat à Truelle et Cie inc.;

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi accorde le mandat à Truelle et Cie inc. pour l'inventaire et la surveillance archéologique pour le dossier égouts, interception, voirie et traitement des eaux usées pour le montant de 56 115\$ plus taxes tel qu'inscrit dans le courriel daté 5 août 2018. Mme Désirée Duchaine, archéologue, sera chargée et responsable du projet pour Truelle et Cie inc. De plus, Monsieur le Maire, Mario St-Louis et Madame la Directrice générale, Annie Roussel sont autorisés à signer tout document avec Truelle et Cie inc. concernant ce mandat. Notons que seuls les honoraires engagés seront payés selon les activités réalisées. Le tout sera financé par la TECQ.

NORMES CONCERNANT LES ENTRÉES PRIVÉES

Attendu que la municipalité de Saint-Éloi est maître d'œuvre dans le cadre de son projet d'égouts, de traitement des eaux usées et de réfection de voirie;

Attendu que le conseil municipal doit installer des normes de largeur en ce qui concerne les entrées privées sur la rue Principale, la rue Bellevue et la rue des Champs;

Attendu que nous avons reçu du MTMDET leurs normes de largeur des entrées privées en ce qui concerne la Route de la Station;

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi régularise les entrées résidentielles à 5.5 mètres et les entrées commerciales à 11 mètres sur la rue Principale, la rue Bellevue et la rue des Champs afin d'être uniforme à la Route de la Station. Advenant un cas particulier, il sera possible de faire une demande de dérogation pour augmenter la largeur au-delà des normes. Le tout sera mis en vigueur lors de la construction de notre projet d'égouts, de traitement des eaux usées et de réfection de voirie.

MANDAT SPÉCIFIQUE / ARPENTEUR GÉOMÈTRE

La municipalité de Saint-Éloi demande des soumissions sur invitation pour les services d'un arpenteur-géomètre en vue de réaliser les acquisitions requises et de procéder aux démarches pour l'obtention des servitudes permanentes et temporaires nécessaires pour la réalisation de notre projet d'égouts, de traitement des eaux usées et de réfection de voirie.

Les travaux seront réalisés dans le cadre de protocoles avec le MTMDET et le MAMOT.

Les soumissions seront reçues au bureau de la municipalité 183, rue Principale Ouest, Saint-Éloi, Québec, G0L 2V0 au plus tard le 5 septembre 2018 à 15h00, heure locale, avec inscription « Soumission - Égouts, interception, voirie, et traitement des eaux usées - Mandat spécifique - Arpenteur géomètre » pour être ouverte publiquement immédiatement après l'heure limite au même endroit.

La municipalité de Saint-Éloi se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui lui seront présentées, et n'encourra aucune obligation, poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subies par les soumissionnaires à la suite de telles décisions. Elle se réserve également le droit de retrancher du contrat certaines parties des travaux projetés.

MANDAT SPÉCIFIQUE / NOTAIRE

Attendu que la municipalité de Saint-Éloi est maître d'œuvre dans le cadre de son projet d'égouts, de traitement des eaux usées et de réfection de voirie;

Attendu qu'un mandat est demandé à un arpenteur-géomètre en vue de réaliser les acquisitions requises et de procéder aux démarches pour l'obtention des servitudes permanentes et temporaires nécessaires pour la réalisation de ce projet;

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi mandate Maître Alexandra Belzile, notaire, pour effectuer les contrats concernant les acquisitions requises dans le cadre du projet d'égouts, de traitement des eaux usées et de réfection de voirie. De plus, Monsieur le Maire ainsi que la Directrice générale sont autorisés à signer tous les documents se rattachant à ces transactions. De plus, les membres du conseil autorisent la directrice générale à effectuer le paiement des honoraires du notaire Madame Alexandra Belzile lorsque les contrats seront effectués.

SEL À DÉGLAÇAGE / ABRASIF

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Éloi doit mettre du sel à glace dans son abrasif durant la saison hivernale;

ATTENDU QUE Madame la directrice générale s'est informé des prix auprès des fournisseurs;

ATTENDU QUE trois fournisseurs ont répondu à notre demande ;

ATTENDU QUE les soumissionnaires sont les suivants :

1^{ere} soumission : Sel Warwick
Prix : 107.75\$ / tonne métrique plus taxes

2^{ième} soumission : Mines Seleine
Prix : 115.00\$ / tonne métrique plus taxes

3^{ième} soumission : Sebci
Prix : 120.00\$ / tonne métrique plus taxes

POUR CES MOTIFS, la municipalité de Saint-Éloi accepte la soumission de Sel Warwick pour l'achat du sel à glace pour la saison 2018-2019. La Municipalité de Saint-Éloi achètera 77tm au coût de 107.75\$/la tonne plus taxes transport inclus.

CAMION CITERNE

Attendu que les « bushings de différentiel » sur le camion-citerne de notre service incendie sont défectueux;

Attendu que les supports de la « tank » sur le camion-citerne commencent à montrer des signes de faiblesse;

Attendu que nous avons reçu un estimé pour faire la réparation des « bushings de différentiel » et des supports de « tank »;

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi fasse réparer par Les Ateliers SRM de Trois-Pistoles les « bushings de différentiel » et les supports de « tank » qui sont les plus usés. Les membres du conseil demanderont sous peu une soumission afin de faire remplacer la « tank » sur le camion-citerne afin que celle-ci soit conforme au schéma de couverture de risques incendie de la MRC des Basques.

CUBE

Attendu que le chef pompier à constater que les freins sur le cube incendie montre une usure avancée;

Attendu que le chef pompier demande que cet entretien soit fait avant la vérification annuelle;

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi autorise le chef pompier à faire réparer les freins sur le cube incendie de la municipalité de Saint-Éloi le plus rapidement possible.

NOMINATION D'UN RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMMODEMENT

Attendu que le gouvernement a adopté depuis le 1^{er} juillet 2018 de nouvelles dispositions en ce qui concerne la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes;

Attendu qu'il est spécifié qu'en sa qualité de plus haute autorité administrative au sens de la Loi, il appartient au conseil municipal de prendre les moyens nécessaires pour assurer le respect des mesures qui y sont prévues;

En conséquence, la municipalité de Saint-Éloi désigne, au sein de son personnel, la directrice générale comme répondant en matière d'accommodement.

PLACE AUX JEUNES

Madame Mélanie Rioux, agente de migration Place aux jeunes Les Basques, informe les membres du conseil de leurs actions, des résultats de leurs cinq dernières années et d'autres sujets tels que l'attractivité, l'accueil et la rétention des nouveaux arrivants que leur organisme offre à la population.

REMERCIEMENT

Un gros merci à Monsieur Bertin Denis, président de la Fabrique, à son fils ainsi qu'à tous les bénévoles pour tout l'ouvrage fait au cimetière durant cette belle saison. Brigitte et Raymond.

BIBLIOTHEQUE

Les vacances sont presque finies. L'ouverture de la bibliothèque aura lieu le mardi 21 août dès 18h30, jusqu'à 20h00.

Vous pouvez nous apporter vos demandes spéciales avec le nom de l'auteur et le titre exact, nous le ferons parvenir du Réseau biblio.

Cet automne nous aurons des expositions à la biblio, à suivre!

Au plaisir de vous revoir. Josée Parent et Rachel Godbout, responsables

BUREAU MUNICIPAL

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé **le lundi 3 septembre 2018** pour la Fête du Travail.

FABRIQUE DE SAINT-ÉLOI

Veuillez prendre note qu'il y aura samedi le 25 août et le 15 septembre 2018 à 19h30 une messe à la salle Adélar Godbout. Bienvenue à tous. Nous vous attendons en grand nombre.

PENSÉE

Le temps passe, les gens changent, les souvenirs restent.

L'herbe à poux, j'en arrache!

L'herbe à poux est responsable d'environ 75 % des symptômes du rhume des foins. De plus, cette allergie touche près d'une personne sur 10. C'est lors de sa floraison de la fin juillet à la mi-septembre que la plante libère son pollen, l'agent allergène. L'exposition au pollen est en plus un facteur déclencheur de l'asthme.

Agissez dans le but de limiter les effets de l'herbe à poux sur la santé, il suffit de l'arracher.

- Pour les petits espaces : arrachez la plante à la main ou déracinez-la à l'aide d'un outil de jardinage. L'herbe à poux est sans danger au toucher.
- Pour les grands espaces : tondre la plante au ras du sol à l'aide d'une tondeuse à gazon deux fois durant l'été, à la mi-juillet et à la mi-août.

Tant que la plante n'est pas en graine, vous pouvez la mettre dans votre bac brun. Dans le doute, disposez de la plante dans le bac à ordures afin d'éviter de propager ses graines.

Identifier l'herbe à poux

L'herbe à poux a un feuillage dentelé et ses petites fleurs vertes forment un épi au sommet d'une tige couverte de duvet.

L'HERBE À POUX

Ça s'arrache !



On la retrouve souvent aux abords des routes et des trottoirs ou encore dans les terrains vagues ou industriels. C'est une plante qui s'adapte particulièrement bien aux sols pauvres. La prochaine fois que vous prendrez une marche, soyez vigilant et arrachez les plants que vous voyez.

Le saviez-vous?

La saison estivale est le moment idéal pour revoir certaines pratiques, notamment si l'on réside à proximité d'un cours d'eau. Voici quelques **conseils faciles** à appliquer afin de **conserver un milieu sain** :

- Circuler hors de la bande riveraine avec de la machinerie
- N'employez pas d'engrais dans la bande riveraine
- Utilisez des produits biodégradables et sans phosphates
- Privilégiez les surfaces perméables (ex : gravier, pelouse)
- Conservez une bande riveraine

Pour en savoir plus, consultez *les Fiches sur l'aménagement et l'entretien des propriétés résidentielles* sur notre site internet <http://obv.nordestbsl.org/projets-lacs-villegiature.html>

**Ministère de la Sécurité publique du Québec**

Au chalet, en camping, au camp de chasse ou de pêche, assurez-vous d'une ventilation adéquate en tout temps! En effet, les appareils de plein air à combustible utilisés pour cuisiner, chauffer ou éclairer peuvent produire du monoxyde de carbone (CO), un gaz toxique voire mortel.

Rappelez-vous que seul un avertisseur de CO peut vous alerter et vous sauver la vie!

**Aérez pour
ne pas vous intoxiquer!**

